



Delai de recours apres avis avant enlevement

Par **fannyvol54**, le **04/04/2011 à 07:59**

Bonjour, rnJ'ai négligé le remboursement d'une dette pour une carte revolving que j'ai eu en 2009. J'en ai même plusieurs. Mais depuis quelques temps, j'ai arr^té de payer car je suis au chômage. Le pire est que j'ai réussi à avoir des credits de 1500 euros en disant que j'avais un CDI et la personne m'a cru sur parole. rnA ce jour, il commence à s'affoler pour récupérer leur argent. Et sur les 5 cartes que j'ai eu, il y en a un en partilculier qui me fait peur. rnJ'ai abusé d'avoir fait l'autruche et je ne pourrais plus demander a payer en plusieurs fois, même si cest 3 fois. rnQui peut me repondre? rnEt donc je reviens à ma trouille de voir venir la cavalerie car le dernier courrier est intitulé "avis avant enlevement des meubles" datée du 28 mars . je l'ai lu que le 02 et je voulais savoir quel délai y a avant qu'ils viennent. rnJe vais aller les voir dans la journée et jai envoyé un email pour eviter la casse. rnIl est deja venu faire un inventaire rapide mais j'etats absente et cest un ami qui l'a ouvert la porte et assisté à l'inventaire. Ca s'est passé le 1 mars et j'ai dépassé le delai pour faire opposition. rnSi vous savez me dire quel delai j'ai avant la saisie et comment faire pour l'eviter? rnje dois 2155.52 euros en tout avec leurs frais rnmerci pour votre aide